

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 05 JUL 2019

N° 19 - 0185 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de **deux (02) Elèves Techniciens Supérieurs en Aménagement Foncier** à former à l'Ecole Nationale des Travaux Publics (ENTP), est ouvert les **29 et 30 août 2019**, dans le centre unique de Ouagadougou, pour le compte Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, session de **2019**.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat, en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2019 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être Agent Technique en Aménagement Foncier ou en Génie Civil de la catégorie C, échelle 1, et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2019 et exerçant dans les domaines de la Topographie, de la Géométrie, de la Géodésie, de la Photogrammétrie, de la Cartographie et de l'Urbanisme ;
- être Agent public de la catégorie B échelle 2 ou 3 recrutés en qualité de Topographe, Géomètre, Géodésien, Photogrammètre, Cartographe ou d'Urbaniste, exerçant dans le domaine de l'aménagement foncier ou en Génie Civil et justifier respectivement d'une ancienneté de deux (02) ou trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2019.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2019 pour compter de la date de reclassement.

En l'absence de l'acte de reversement, les classifications catégorielles entre les agents contractuels et fonctionnaires sont conservées.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.



## **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRH/MUH), les jours ouvrables du **08 au 19 juillet 2019** de 07h 30 à 16h00 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone ; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une attestation délivrée par le Directeur des Ressources Humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté, de catégorie et d'échelle ;
- une copie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation s'il y a lieu ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

## **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves du concours se déroulent selon le calendrier ci-après :

### **29 août 2019 : Epreuves Spécialisées**

- 07h00 à 11h00 : Routes et Transport ou technologie-Bâtiment ou Calcul Topographique (au choix).....Coéf. 4
- 12h00 à 16h00 : Géotechnique, Metré –Bâtiment ou Technologie de Topographie (au choix) .....Coéf. 4

### **30 août 2019 : Epreuve commune**

- 07h00 à 11h00 : Mathématiques.....Coéf. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat admis sur la liste d'attente.*

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Secrétaire général



The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text 'Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale' around the perimeter and 'Le Secrétaire Général' in the center. The signature is written in blue ink over the stamp.

Souleymane LENGANE